



DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024.02

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT LAMBERT DES BOIS, se réunira en séance ordinaire, lundi 24 juin à 20h45, à la mairie.

OBJET DE LA REUNION

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Décisions du maire

Délibérations :

1. Tarifs périscolaires à compter du 1er septembre
2. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire
3. Autorisation de signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne (CIG)
4. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil
5. Contrat d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent indisponible
6. Autorisation au maire de signer l'avenant n°2 au marché « maintenance et travaux de gros entretien sur les installations d'éclairage public, éclairages sportifs, pose et dépose des illuminations »
7. Fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction
8. Changement de dénomination de la Commune
9. Autorisant le maire à ester en justice (M. HUSSON-Commune de Saint Lambert des Bois)
10. Autorisant le maire à ester en justice (commune de Milon la Chapelle –Commune de Saint Lambert des Bois)
11. Autorisant le maire à ester en justice (M. Clist PYRAM-Commune de Saint Lambert des Bois)
12. Autorisant le maire à ester en justice (M. Clist PYRAM-Commune de Saint Lambert des Bois)

Informations diverses de M. le Maire

Questions Diverses

Fait à Saint Lambert des Bois, le 19/06/2024

Le Maire,

Olivier BEDOUELLE



Maire Olivier BEDOUELLE

✓ Certified by // yousign